Test préalable à la pratique des sports nautiques

Ecole :	Commune :
Classe de M	
dans la circulaire 2000-75 du 31/05/2000 « La pratique des sports nautique permettant d'apprécier la capacisans présenter de signe de panique de vêtements propres et muni d'in réglementation en vigueur, avec non tendue. En piscine, le dépar sur l'eau, par une chute arrière vun bassin d'une profondeur au mest attestée par le conseiller p	subit avec succès le test natation décrises: es est subordonnée à la réussite d'un testifié de l'élève à se déplacer dans l'eau, ue, sur un parcours de 20 mètres, habillé une brassière de sécurité conforme à la passage sous une ligne d'eau posée et est réalisé à partir d'un tapis disposé volontaire. Le parcours est réalisé dans voins égale à 1,80m. La réussite à ce testifiédagogique de circonscription ou un BEESAN, ETAPS, Titulaire du BEES
Test réalisé sous le contrôle de M agissant en qualité de :	L'enseignant de la classe :